

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 28 (1971)

Heft: 1

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du côté de Champel...

se sont terminés les courts du Pavillon des Sports de Champel, même s'ils ne remplacent que (en mieux) ceux de l'ancien. A signaler aussi le projet du TC Genève, lequel annonce pour la saison 71 dix courts, dont cinq couverts, dans la boucle de l'Arve, au-delà du Bout-du-Monde. Ceci pour palier à la démolition des emplacements de l'avenue Calas, mais avec un appréciable gain de six courts.

...et de celui de Meyrin

C'est du côté de Meyrin qu'il importe de se tourner, autrement dit vers cette rive droite encore plus préteritée que la gauche dans le domaine tennistique. D'une part, les édiles de la Cité satellite entendent inclure neuf courts dans leur Centre sportif. D'autre part, le Racing-Club de Genève, de création toute récente, a mis en chantier une série de dix courts, dont les premiers étaient prêts au mois de juin.

Quant à ses détails, il s'agit-là de l'entreprise la plus intéressante. Mais cette réalisation, due à M. Jacques Rond, l'est à

plusieurs autres titres encore. La moitié des courts sont en «dur». La diffusion de l'éclairage se fait de bas en haut, ce qu'on appelle «contre-plongée» en langage cinématographique. Quant à l'arrosage, il est automatique, avantage auxquels les tennismen sont particulièrement sensibles.

La nouvelle formule du Racing-Club Genève

Le Racing-Club a inauguré une formule nouvelle. Outre les courts, il propose à ses membres une piscine de 25 m sur 15, mais située à un palier différent afin d'éviter une préjudiciable dispersion du bruit. Un golf miniature, un «squash» (pour la pratique de cette pelote basque à l'anglo-saxonne) compléteront avec d'autres à-côtés ces installations. A n'en pas douter, celles-ci formeront un complexe comme il en faudrait plusieurs encore dans le canton pour répondre aux besoins sans cesse accrus des sportifs et de la santé.

«Tribune de Genève»

Ailleurs

8e congrès du groupement latin de médecine du sport

à Spa-Liège (Belgique) du 27 au 29 mai 1971

Thèmes

- «Le problème de la fatigue dans la pratique sportive» (Aspects cliniques et physiologiques — Adaptation cardio-respiratoire — Relations endocrinorénales du système neuro-musculaire — Aspects psychologiques).
- «Lésions capsulo-ligamentaires du genou» (Biomécanique — Orientations physiopathologiques du traitement — Rééducation).
- «Problèmes médico-sportifs pendant la croissance» (Etude de la physiologie de l'effort pendant la croissance — Epreuves médico-sportives).
- «Mise au point du problème de la lutte contre le dopage chez le sportif» (Aspects pharmacodynamiques, pratiques, juridiques).

Droits d'inscription: participants: 1500 FB, accompagnants: 1000 FB.

Bulletins d'inscription à demander au:

Secrétariat permanent du 8e congrès du groupement latin de médecine du sport, 4, quai du Barbou, 4000 — Liège, Belgique.

Avec le championnat du monde en 1971 à Megève, le curling conquerra-t-il la France?

Le curling va-t-il enfin connaître un courant de popularité en France et se vulgariser? C'est du moins ce que les pratiquants et adeptes de ce sport de glace sont en mesure d'espérer pour les prochaines années. En effet, le Championnat mondial de curling 1971 se déroulera pour la première fois dans une station française, en l'occurrence Megève.

En France, le curling se pratiquait déjà avant la guerre de 1914 à Chamonix. Depuis 1930, quatre clubs — le Club des sports et le Sporting-Club de Megève, le Club des sports et le Hockey-club de Chamonix disputent régulièrement le championnat de France. Mais ce jeu est encore par trop ignoré des Français et considéré à tort comme un passe-temps de vieux messieurs qui jouent aux boules sur la glace à grand renfort de petits balais. En réalité, il s'agit d'un sport complet, d'origine écossaise, très ancien puisqu'il remonte à plus de 500 ans. Outre l'Écosse et l'Angleterre où les clubs sont très nombreux, le Canada et l'Amérique ont donné à ce sport une ampleur nationale et plusieurs centaines de patinoires artificielles sont strictement réservées à la pratique du curling.

Retransmission en direct et en couleur

Les pays nordiques ont une réserve de très bons joueurs. Plus près de la France, la Suisse a, elle aussi, fortement divisé ce sport: plusieurs centaines de coupes y sont mises annuellement en compétition pour le plus grand profit touristique du pays.

Dans les Alpes françaises, la construction de nouvelles patinoires artificielles (Chamrousse, l'Alpe d'Huez, Voiron, St-

Gervais, les Carroz d'Araches) contribue au développement du curling mais ce n'est encore qu'un timide début.

Le championnat du monde de curling, organisé pour la première fois par un pays non anglo-saxon, sera peut-être un tremplin pour le lancement et la propagation de ce sport de glace en France.

Cette importante manifestation qui se déroulera du 14 au 21 mars prochain au Palais des Sports de Megève regroupera les équipes de l'Écosse, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Suède, de l'Allemagne de l'Ouest, de la France et de la Suisse. Les joueurs, membres du jury et journalistes (dont 40 Américains) logeront à l'hôtel du Mont-d'Arbois, siège officiel du championnat. L'organisation prévoit en outre la retransmission en direct et en couleur par la télévision des matches sur les chaînes canadiennes, américaines et écossaises.

Excellent opération touristique

Le comité placé sous la présidence de M. le Bescond, maire de Megève et du Dr Mure, président du Comité de curling français, se trouve d'ores et déjà confronté à des problèmes épiqueux, entre autres, le décalage horaire considérable par rapport à l'Amérique, qui conditionnera toute l'organisation, puisque les matches seront retransmis en direct; (n'oublions pas que lorsque l'horloge marque 12 heures à Paris, il est 7 heures à New York et 4 heures à San Francisco). Malgré ces obstacles «le jeu en vaut la chandelle». Renommée et clientèle sont deux cadeaux de choix que ce tournoi mondial 1971 va offrir à Megève et la France entière. Précisons qu'une certaine clientèle étrangère adepte du curling, choisit traditionnellement son lieu de vacances en fonction de la pratique de ce sport. Ce sera donc sur le plan touristique, une excellente opération pour Megève.

«Tribune de Genève»

Miche Corusse

Plaidoyer pour l'éducation physique

I. Une discipline enfin autonome?

Les activités physiques et de plein air ont à partir de 1969 une place importante dans les horaires de l'école primaire, puisque deux après-midi par semaine leur sont consacrés. Cela signifie-t-il que l'éducation physique est enfin considérée comme un élément essentiel dans la formation des jeunes? Jusqu'à présent, nombreux sont les secteurs qui ont cherché à annexer les activités physiques et se sont arrogé le droit de les définir et de les régenter.

En tête, l'armée. De tout temps les activités physiques ont été considérées comme une préparation militaire. De Sparte à la Prusse. Et les exemples historiques où le sport a été utilisé comme un moyen d'embrigadement de la jeunesse dans une visée nationaliste, raciste ou guerrière sont légion. Le champion peut alors être exploité comme une source de prestige et comme le porte-drapeau d'une idéologie politique. Une telle canalisation insidieuse des individus au nom d'une éthique prétexte sportive offre trop d'outrancières illustrations récentes, de Mussolini à Hitler, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur cet asservissement du sport. Voué aux géométries, le versant éducatif est méprisé au profit du versant physique, que l'on tente, lui, de vouer aux hégémonies.

Un produit de consommation

Après le militaire, le médecin, l'éducation physique, qu'on appelait primitivement la gymnastique, a reçu le label médical. On l'a présentée comme un moyen d'entretenir la santé, de perfectionner la machine humaine. C'est la conception hygiéniste qui assimile l'homme à une «machine vivante» dont il faut soigner tous les rouages et huiler les mécanismes. L'intellectuel vient à la rescoufle en affirmant que le sport, sainement pratiqué, se montre très utile en compensant par une dépense dynamique l'aspect démesurément statique de l'effort de l'esprit. Le sport est ainsi complaisamment présenté comme un dérivatif, un exutoire, un défourneau. L'éducation physique, affirme-t-on, permet d'atteindre à un équilibre. Sur une telle balance, l'éducation physique n'est plus le fléau, mais elle devient la tare.

Aujourd'hui, on tend à assigner aux activités physiques une troisième fonction: celle d'occuper les temps libres. L'activité sportive est traitée comme un produit de consommation. Compte tenu de l'évolution sociale, il est probable que la pratique sportive, cette marchandise de l'ère moderne, va se tailler la part du lion sur le marché du loisir.

L'éducateur deviendrait alors un moniteur de spécialités de toute nature: canoë, voile, ski, volleyball, tennis, montagne, gymnastique d'entretien... Il mettrait à la disposition des vacanciers ou des amateurs voiliers, skis et pédalos, organiserait compétitions et jeux de détente, prodiguant en outre aux plus exigeants quelques recettes techniques d'exécution. Ce ne serait plus de l'éducation physique mais de l'occupation physique.

Ces différentes orientations ont toutes présenté au départ des aspects positifs; cependant, l'éducation physique n'y est jamais envisagée pour elle-même et pour sa valeur propre, mais toujours comme une préparation ou une compensation à autre chose. Pour les plus dédaigneux, l'activité sportive est la fête du muscle et de la plèbe. Au mieux, elle devient une discipline de délassement, d'évasion et de fuite, à la limite un nouvel opium. Transformée en objet de consommation, elle risque de s'éteindre en objet de consommation.

Ballottée d'une crête à l'autre et dérivant au gré des courants socio-politiques, l'éducation physique n'a pas encore touché les rives de son incroyable Floride. Le rattachement successif des activités physiques aux différents commissariats, secrétariats et ministères est très éloquent: selon les opinions du moment, en France, elles ont été annexées par un très large éventail de départements dont, entre autres, la guerre, l'armée, la santé, l'instruction publique, le sport et les loisirs, la jeunesse et les sports.

Ainsi, avec une bonne conscience désarmante de la part des suzerains, l'éducation physique a été constamment vassalisée. Est-il possible qu'il en soit autrement? D'un point de vue fondamental, possède-t-elle une originalité, une spécificité qui lui permette de s'affranchir de toute allégeance et de se définir enfin comme une discipline autonome?

Il semble possible de sortir de la confusion. En premier lieu, que faut-il entendre par éducation physique? A nos yeux, c'est une pédagogie des conduites motrices. Elle n'est pas un fait militaire, médical ou de loisir, mais un fait pédagogique. En cela, elle est intervention, recherche d'une influence dans le sens jugé le plus favorable. On voit bien par là que l'éducation physique est inséparable d'une visée philosophique, d'une conception de l'homme et de la société. Comme toute pédagogie, elle ne peut échapper à la perspective normative. Cette action éducative est-elle réalisable dans les faits? N'est-ce pas une simple affirmation impossible à faire passer dans les actes? La réponse sera nette: en agissant sur les conduites motrices, l'éducation physique intervient sur l'ensemble de la personnalité et peut ainsi exercer une profonde influence. Les conduites motrices représentent en effet une manière d'être et d'agir de l'individu qui l'engage profondément, au moins autant qu'une conduite verbale. Participer à un match de football, courir un relais 4×100 mètres, descendre une piste à ski, permettent l'expression d'une personnalité de façon aussi riche, avec des moyens différents, que la résolution d'une équation du second degré ou la rédaction d'une dissertation. Un professeur de lettres se réjouira à juste titre que ses élèves manifestent quelque talent d'expression littéraire ou poétique. Mais un même talent peut tout autant prendre corps dans certaines activités physiques, notamment dans celles à dominante esthétique. A la magie du verbe, le nouveau domaine de l'expression corporelle ajoute la magie du geste.

Pendant longtemps, on a réduit la motricité à de simples phénomènes biologiques et mécaniques. Certes, l'influence de l'exercice sur les appareils de l'organisme et sur ses multiples fonctions (circulatoire, respiratoire) demeure primordiale et doit faire l'objet de soins particuliers. Mais en aucun cas la motricité ne saurait être réduite à une explication en termes de machine. L'homme n'est pas une machine. Les sciences qui se préoccupent précisément de l'homme abouissent toutes à la même conclusion: celui-ci ne peut être dissocié en plusieurs substances; il ne correspond pas à l'addition ou même à l'union d'une âme et d'un corps hétérogènes. L'homme est un tout indissociable, une unité psychomotrice. Les nostalgiques qui se réfèrent à la trop fameuse formule «Mens sana in corpore sano» font état d'une concep-

tion dualiste totalement dépassée qui s'acharne à présenter encore aujourd'hui l'homme tel qu'il apparaissait il y a plus de vingt siècles, comme une relation de contenu à contenant, comme «une huître dans sa coquille», pour reprendre le mot de Platon.

Au cours des activités physiques, la personnalité est-elle réellement mise en jeu? L'émotion, par exemple, est-elle sollicitée d'autre façon que superficielle?

Les conduites motrices sont profondément investies d'affection. Le gymnaste aux barres parallèles qui hésite à se repousser de l'appareil et cherche à vaincre son appréhension, le nageur qui affronte la vague, domine sa peur et sort grandi de l'épreuve, le skieur qui hésite devant la pente et se lance enfin pour s'éprouver dans le risque intensément vécu, le relayeur qui va au bout de ses possibilités pour l'équipe, le rugbyman qui, se ruant vers l'essai, se sépare du ballon au profit d'un coéquipier mieux placé, tous ces sportifs vivent intensément leur action au plus profond d'eux-mêmes. La recherche de la maîtrise motrice engage l'être électivement dans ses ressources émotives. Avec acuité, se mouvoir, c'est s'émouvoir.

Une dynamique de groupe originale

Les activités sportives se déroulent au sein de multiples réseaux de communication. Le joueur de tennis sur le court, le joueur de handball sur le terrain, le judoka sur le dojo, l'alpiniste en cordée, le plongeur en palanquée, sont des êtres en relation, des êtres en communication. Le langage est d'ailleurs révélateur: on parle de «rencontres» sportives et l'on dit bien que les joueurs effectuent des «échanges». L'interaction avec autrui, partenaire souvent, adversaire parfois, est un élément fondamental des situations de pratique sportive. Ces situations d'échange permettent une dynamique du groupe originale qui n'est plus vécue d'abord par le verbe, mais qui s'actualise de façon spécifique par l'action.

Un joueur de tennis n'est pas un robot musculaire, c'est une personne qui, compte tenu de ses possibilités organiques, invente une stratégie de déplacements, de frappes de balle et de feintes. Sa personnalité est «mise en jeu»; ne sont pas seuls en cause des leviers osseux, des tendons, des muscles, des poumons et une pompe cardiaque aspirante et foulante. Le joueur est à l'affût. Il doit deviner, percevoir, anticiper; il doit prendre des décisions. Un jeu continué d'interactions et une intense activité réflexive sous-tendent de tels échanges. Il en est de même de tout joueur de football, rugby ou volleyball qui doit coordonner son intervention à celle de ses partenaires tout en tenant compte des adversaires. Il ne semble pas abusif d'avancer le terme d'intelligence motrice dont le support abstrait est indéniable: l'appréciation des déplacements, des trajectoires et des vitesses, la réalisation des combinaisons tactiques dans le cadre des codes de jeu, l'ajustement aux valeurs changeantes des espaces d'évolution, nécessitent une haute maîtrise des facteurs spatiaux et temporels.

Les conduites motrices réalisent ainsi un mode de relation à soi-même, au monde et à autrui particulièrement riche du point de vue biologique, affectif, expressif, esthétique, social. Tous les spécialistes de l'enfance reconnaissent que l'activité motrice intervient de façon fondamentale dans le développement de l'enfant, dans l'élaboration de sa personnalité. Dès l'école maternelle, les éducateurs se sont aperçus qu'apprendre à lire, écrire et compter est en étroite relation avec les expériences perceptives et motrices. L'intelligence n'est plus définie aujourd'hui comme une faculté abstraite, mais comme un mode de comportement. La mémoire, l'attention, l'imagination, la créativité apparaissent en continuité avec l'expérience motrice. Celle-ci est à la racine du développement de l'individu: c'est pourquoi l'éducation physique telle que nous l'avons définie semble pouvoir jouer un rôle majeur, et ce dès les premières années. L'âge de l'école maternelle et primaire représente l'âge d'or de l'éducation physique.

Le sport rend-il vertueux?

Le sport, l'éducation physique seraient-ils une panacée? Par le seul fait de leur pratique, résoudraient-ils toutes les difficultés?

Nous voulons souvent les vertus altruistes du sport: or, qui conque ouvre les yeux voit bien que tout match peut facilement dégénérer en affrontement discourtois, violent, voire haineux. A partir des activités sportives, on sait que l'on peut aussi bien former des hommes de main que des gentils-hommes. Bien des sportifs vont à l'encontre de l'homme plus qu'à sa rencontre.

Le sport ne possède aucune vertu magique. Il n'est en soi ni socialisant, ni anti-socialisant. C'est selon; il est ce qu'on le fera devenir. La pratique du judo ou du rugby peut former des chenapans tout autant que des hommes accomplis soucieux de fair-play. Ce qui apparaît primordial, c'est l'ensemble des conditions dans lesquelles le participant se trouve placé; il est certain que, bien organisées, les situations sportives peuvent alors être très propices au développement de qualités sociales; esprit de coopération, respect d'autrui, observation des règles. Selon le «climat» créé, l'attitude de l'éducateur, la cohésion de l'équipe, le style de relation et

de commandement, le système des contraintes et les possibilités d'initiative personnelle, selon la difficulté des obstacles à vaincre, les résultats obtenus peuvent être aux antipodes les uns des autres. Le secret de l'influence bénéfique du sport réside dans les situations qui sont proposées aux pratiquants. Ces situations sont très complexes: elles font intervenir des facteurs bio-mécaniques, psychologiques, socio-économiques, qu'il faut reprendre dans une synthèse pédagogique. Cela ne s'improvise pas. Pour permettre leur réussite, il convient de connaître, parmi tant d'autres, les lois d'adaptation de l'organisme à l'effort, les lois de l'apprentissage et de la motivation, les données de la dynamique des groupes; il est nécessaire de maîtriser véritablement les techniques et les problèmes du «terrain». Il en est ici comme dans tous les domaines qui concernent l'homme: il faut prendre de multiples précautions; bref, il faut être compétent; un éducateur hautement qualifié s'avère nécessaire.

Du réflexe à la réflexion

Organiser une telle intervention, c'est élaborer une pédagogie des conduites motrices, et c'est bien là le domaine d'élection du professeur d'éducation physique, domaine d'ailleurs que nulle autre discipline ne peut lui disputer. Il apparaît bien ainsi que l'éducation physique possède son objet spécifique et qu'elle peut être définie de façon fondamentale comme une discipline originale, elle aussi spécifique. Il n'est aucunement question pour autant qu'elle se subsiste aux autres enseignements: littéraire, mathématique, scientifique, artistique, qui ont tous leur spécificité et demeurent

irremplaçables. Un plaidoyer en faveur de l'éducation physique n'est en aucun cas un préalable à l'encontre de l'éducation intellectuelle.

Il ne faut pas penser en termes de substitution ou de hiérarchie mais en termes de relation et de complémentarité. Il convient de décloisonner les disciplines et de permettre la mise au jour des interrelations qui unissent les multiples conduites verbales, motrices, expressives, de permettre la mise au jour des liens tissés entre la pensée et l'action. Aller du réflexe à la réflexion, à la réflexion agie.

L'éducation physique semble désormais fondée à refuser d'être mise sous tutelle. Elle fait partie intégrante de l'éducation générale et devient de plus en plus en mesure d'assumer réellement ses projets. Par son influence, la personne peut acquérir la maîtrise de ses conduites motrices: l'individu s'enrichit de nouvelles possibilités d'expression et de communication avec lui-même, avec les objets et avec autrui. Cette influence, qui peut aboutir à une transformation profonde de la personnalité, dans le sens d'une meilleure adaptabilité, permet d'envisager sous un jour nouveau cette éducation qu'on appelle peut-être un peu hâtivement physique. La conséquence majeure la plus immédiate d'une telle conception, c'est que l'éducation physique s'inscrit essentiellement dans une perspective éducative, et qu'il s'imposerait donc de la rattacher au ministère de l'éducation nationale.

«Le Monde» par Pierre Parlebas, professeur d'éducation physique à l'Ecole normale supérieure d'éducation physique de Châtenay-Malabry.



Jeunesse + Sport: Annonce des cours

Complément pour le 2e trimestre 1971

Formation de moniteurs

Les cours publiés ci-après ont été annoncés ultérieurement pour le 2e trimestre. Ils complètent le programme de cours du premier semestre publié dans le numéro de novembre. Dans le numéro d'avril 1971 seront publiés tous les cours annoncés pour le 2e trimestre 1971.

Cours cantonaux de moniteurs J + S

Admission:

- bonne formation préalable dans la branche sportive
- engagement à exercer une fonction de moniteur
- âge minimum 18 ans
- recommandation par une société, groupe d'entraînement, etc.

Inscription: Service cantonal EPBS/J + S du canton de domicile

Durée du cours: 4 jours

Droit de moniteur: Après réussite du cours, les participants seront reconnus définitivement comme moniteurs/trices dans la branche correspondante. La reconnaissance donne le droit d'organiser un seul cours expérimental J + S en 1971

Branche sportive spécialités	Date	Cat.	Langue	Organisateur	Cours no	Lieu du cours	Participants D M Total	Droit de participation	Lieu d'inscription	Délai d'inscription	Remarques
Entrainement de la condition physique JG	12/15.4.71	1	f/a	VS		Ovronnaz	X 15	VS	VS	10.3.71	

Cours cantonaux d'introduction J + S

Admission:

- moniteurs EPBS actuels
- moniteurs d'essai, formés dans J + S

Inscription: service cantonal EPBS/J + S du canton de domicile

Durée du cours: 1 jour et demi

Droit de moniteur: Après réussite du cours, les participants seront reconnus définitivement comme moniteurs/trices J + S dans la branche correspondante. La reconnaissance donne le droit d'organiser un seul cours expérimental J + S en 1971.

Branche sportive spécialités	Date	Cat.	Langue	Organisateur	Cours no	Lieu du cours	Participants D M Total	Droit de participation	Lieu d'inscription	Délai d'inscription	Remarques
Entrainement de la condition physique JG	23/24.4.71 30.4/1.5.71 22/23.5.71	1-3 1-3 1-3	f f f	FR VS VS		Fribourg Ovronnaz Ovronnaz	X 60 X 25 X 25	FR VS VS	FR VS VS	23.3.71 30.3.71 22.4.71	au lieu du 21/22.5.71 27/28.2.71 20/21.3.71